

## 3.2 L'ÉPIGRAPHIE

---

### Qu'est-ce que l'épigraphie ?

L'épigraphie est l'étude des textes inscrits sur tout type de support durable : la pierre, le métal, les tablettes d'argile, la mosaïque... Elle prend en compte les graffitis isolés aussi bien que les documents d'archives ou encore les inscriptions sur l'architecture.

Cette science a pour objectif de les déchiffrer et de les traduire, de les dater, de les replacer dans leur contexte culturel et de déterminer les informations qui peuvent en être déduites.

L'étude d'inscriptions à des fins historiques passe souvent par la nécessité de restaurer les parties manquantes du texte. L'épigraphiste complète alors les lacunes en comparant avec d'autres sources ou en consultant des documents parallèles. Une fois le texte original établi, l'inscription peut alors faire l'objet de transcriptions et de traductions.

Là où les sources littéraires fournissent des versions retouchées ou erronées, l'épigraphie peut nous donner le texte original, sans remaniements. On peut dater les inscriptions à partir des événements historiques qu'elles citent ou grâce à l'environnement archéologique. Le langage et le type d'écriture employés donnent également des indications sur l'époque.

L'étude des différents types d'inscriptions fournit des informations historiques sur la vie privée, sur l'organisation sociale, politique et religieuse, tels que des actes publics, des inscriptions honorifiques, etc.

### Le cas de l'épigraphie latine

La pratique des inscriptions durant la Rome antique, quasi inexistante sous la République, devient très répandue sous l'Empire. Les inscriptions étaient gravées dans la pierre sur de nombreux édifices, notifiant leur dédicace (*titulus*). On en retrouve aussi sur des socles de statues, sur des sarcophages (épitaphes), sur des stèles, des bornes milliaires ou des tables de bronze, portant des textes de loi, qui sont parvenues jusqu'à nous, dont la plus célèbre est la *Table Claudienne*. Les pièces de monnaies sont également un support privilégié, notamment pour étudier les titulatures complexes des empereurs.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, des savants ont entrepris de rassembler toutes les inscriptions latines connues dans un seul recueil. Cette initiative est à l'origine,

bien des années plus tard, du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, outil indispensable qui regroupe des dizaines de milliers d'inscriptions latines plus ou moins fragmentaires. Les inscriptions découvertes depuis, par hasard ou lors de fouilles archéologiques, sont soigneusement répertoriées annuellement dans une revue nommée l'*Année Epigraphique*.

## Une science complexe

L'étude des inscriptions se heurte à de nombreux problèmes.

- Le support est souvent **détérioré**, usé ou incomplet. L'épigraphiste doit compléter les parties manquantes en comparant avec d'autres sources ou en ayant recours à des techniques comme l'estampage ou la photo en lumière rasante...
- L'absence de ponctuation, l'usage de l'**abréviation** et le recours à l'ellipse (suppression de mots pour gagner de la place) compliquent le déchiffrement et la lecture.

Des **exemples** de ces **difficultés** :

- Des lettres peuvent être liées ou incluses, ou au contraire séparées par des points ou une *hedera* (sorte de pic retourné) ;
- Le « I » est utilisé pour le « Y » et le « l » (le « J », introduit au Moyen Âge, n'existe pas à l'époque latine) ;
- Le « V » est employé pour le « W » (prononcé à l'anglaise) et le son « OU ».

Certains noms de familles, les prénoms, beaucoup de formules et de termes courants sont notés en abrégé :

- IUL » pour *Iulius* ; F pour *filius* (fils) ; LEG pour *legio* (légion) ;
- dans les épitaphes, apparaît souvent « D.M. » pour *Diis Manibus* (aux Dieux Mânes) ;
- dans les dédicaces, il est fréquent de trouver « V.S.L.M. » pour *Votum Solvit Libens Merito* (a accompli son vœu de bon gré et à juste titre).

## La transcription

Une fois déchiffrée, l'inscription peut alors faire l'objet de transcriptions (c'est-à-dire reproduire le texte) et de traductions. Pour la transcription, l'épigraphiste utilise deux codes :

- [ ] signifie que l'on restitue des **parties** de l'inscription qui ont été **abîmées** mais que l'on peut deviner par comparaison avec d'autres inscriptions similaires.
- ( ) signifie que l'on **termine** le mot que les Gallo-Romains avaient l'habitude d'écrire en **abrév.** De nos jours, nous écrivons M<sup>me</sup> pour « Madame » ; un épigraphiste du futur transcrirait donc M(ada)me.

# Noms, titulatures et inscriptions

## Le nom

Tout citoyen porte un prénom indiqué par une initiale (C pour Caius, L pour Lucius), suivi du *gentilice* (ou nom de famille), auquel s'ajoute un surnom : cela forme les *tria nomina* (prénom + gentilice + surnom). Jules César avait ainsi pour *tria nomina* : Caius (prénom) IULIUS (gentilice) CAESAR (surnom).

Dans les cités indigènes, celui qui obtient la citoyenneté romaine adopte le prénom et le gentilice de l'empereur qui la lui a accordée. La femme est désignée par la gentilice de son père et un surnom ; elle n'a pas de prénom même si quelquefois on peut trouver « G » mis pour Gaia.

## La tribu

C'est un élément qui permet d'identifier un citoyen puisque tout citoyen romain est inscrit dans l'une des trente-six tribus. Sur les inscriptions, elles sont indiquées soit par leurs trois premières lettres, soit par le nom complet.

## La titulature impériale

« La titulature, malgré son caractère stable et presque hiératique, subit, suivant les règnes, des modifications que la pensée profonde de la politique des empereurs détermine bien souvent », selon R. Bloch.

Autrement dit, la titulature impériale renvoie en quelque sorte l'image que l'empereur voulait donner de lui-même à ses sujets.

### **Exemple de la titulature de l'empereur Néron, datant de l'année 65-66 :**

IMP NERO CAESAR AVGVSTVS DIVI CLAVDI F GERMANICI CAESARIS N TIB  
CAESARIS AVG PRON DIVI AVG ABN  
PONTIF MAX TRIB POTEST XII IMP X COS IIII P P

Si l'on reprend chacune des mentions, cela donne :

**IMP** : *Imperator* ; titre de tous les empereurs romains depuis Auguste. Auparavant, *l'imperator* était un général victorieux acclamé par ses troupes. Depuis Néron, qui fut le premier à procéder ainsi, le mot *imperator* remplace le prénom de l'empereur après son accession à l'Empire.

**NERO** : *cognomen* de la gens Claudia à laquelle appartient Néron

**CAESAR** : *cognomen* de la gens Julia, devenu dès le règne de Tibère le nom de la gens impériale

**AUGUSTUS** : titre décerné à Octave en 27 avant J.-C. ; il confère à son détenteur un caractère sacré et sera porté par tous les empereurs

**DIVI CLAUDI F** : *Divi Claudii Filius*, ou fils du divin Claude ; la filiation était toujours indiquée chez les Romains, ici Néron, adopté par Claude, divinisé après sa mort, peut se dire fils du divin Claude

**GERMANICI CAESARIS N** : *Germanici Caesaris Nepos* ; Néron était le neveu de Germanicus Caesar, autrement dit de Caligula

**TIB CAESARIS AUG PRON** : *Tiberii Caesaris Augusti Pronepos* ; étant le fils (adoptif) de Claude et le neveu de Caligula, Néron est également l'arrière-petit-fils de Tibère

**DIVI AUG ABN** : *Divi Augusti Abnepos* : arrière-arrière-petit-fils d'Auguste

**PONTIF MAX** : *Pontifex Maximus* ; le plus haut prêtre de Rome était appelé le grand pontife. Depuis Jules César, qui fut Pontifex Maximus, et Auguste qui le fut aussi, tous les empereurs ont été grands pontifes.

**TRIB POTEST XII** : *Tribunicia Potestate XII* ; c'est-à-dire « revêtu de la puissance tribunitienne pour la 12<sup>e</sup> fois ». Les empereurs romains étaient détenteurs de la puissance des anciens Tribuns de la plèbe, ce qui les rendait à la fois sacrés et inviolables (on ne pouvait pas lever la main sur eux), et également les rapprochait du peuple, au moins symboliquement. La puissance tribunitienne était annuelle, et elle a servi à compter les années de règne de tous les empereurs.

**IMP X** : Acclamé *imperator* 10 fois par ses troupes

**COS IIII** : Consul pour la quatrième fois ; le consulat a subsisté tout au long de l'Empire, et même après la chute de l'Empire à Rome et à Byzance évidemment, sans pour autant avoir jamais retrouvé son ancienne importance. Le consulat restait néanmoins une place de choix, très recherchée pour son prestige, et pour la possibilité qu'elle offrait de devenir ensuite proconsul, gouverneur d'une province.

**PP** : *Pater Patriae* ; titre décerné à tous les empereurs depuis Auguste, à quelques exceptions près.